

La séance est organisée en visioconférence.

Ce conseil d'école se déroule dans le cadre d'un protocole sanitaire renforcé destiné à permettre la poursuite des activités d'enseignement durant cette nouvelle période de confinement national et dans le cadre d'un niveau de sécurité renforcé avec le plan Vigipirate porté au niveau « urgence attentat ».

Le conseil intervient le surlendemain de l'hommage à Samuel PATY qui a donné lieu à de nombreux témoignages et actes d'unité autour de l'école et des valeurs de la République.

Dans ce contexte général difficile pour l'ensemble de la population, et parfois anxiogène, l'ambition éducative de l'Ecole, et de ses partenaires, est de préserver un cadre éducatif serein et sécurisé contribuant à l'épanouissement et à la réussite des élèves.

#### Ordre du jour:

- Bilan de la rentrée : Structure pédagogique, évolution des effectifs, déroulement des temps périscolaires
- Contexte sanitaire : Mesures d'accompagnement et de suivi pédagogique, règles sanitaires
- Bilan de la coopérative
- Les classes de découvertes
- Usage du numérique : Le déploiement des VidéoProjecteurs Interactifs dans les classes
- Les « Virades de l'espoir » : Un événement solidaire avec l'association « Vaincre la mucoviscidose »
- Approbation du règlement intérieur



## **BILAN DE LA RENTREE : STRUCTURE PEDAGOGIQUE, EVOLUTION DES EFFECTIFS TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRES**

### **Equipe pédagogique**

L'équipe pédagogique et la structure pédagogique sont quasi-identiques à celles de l'année précédente.

Quelques situations spécifiques appellent des précisions :

- Mme Le Duc assure le remplacement de Mme Perboire en congé de maternité jusqu'au mois de mars ;
- Mme Evrard exerce à 75%. Son complément de service est assuré un jour par semaine par Mme Roberto.
- Mme Chippaux et Mme Camon poursuivent un parcours de formation identique. Elles sont affectées sur une même classe à mi-temps selon un dispositif alternant des périodes de plein exercice de 3 semaines. Ce type d'organisation, désormais massivement déployé, vise à favoriser la mise en œuvre des unités d'apprentissage en évitant les ruptures hebdomadaires.

### **Les effectifs**

L'école enregistre pour la deuxième année consécutive une légère baisse des effectifs en raison de l'ouverture de l'école Georges Pompidou sur le quartier des Vallées.

Cette tendance beaucoup plus marquée au niveau des CP et des CE1 correspond au plein accueil des élèves sur ces niveaux à Georges Pompidou.

L'évolution des effectifs, et par conséquent la sectorisation des élèves, des écoles concernées par l'ouverture de la nouvelle école (Georges Pompidou, Lazare Carnot et Maintenon) font l'objet d'une vigilance.

Madame Linguanoto confirme qu'une réflexion concernant la sectorisation de ces écoles est à l'ordre du jour de la municipalité.

### **Temps périscolaires et d'accueil de loisirs**

Ces différents temps sont sous la responsabilité de Monsieur Yann LEYE-ENNE, entouré d'une équipe d'animation composée de 6 à 10 animateurs.

Les familles ont eu l'occasion de rencontrer l'équipe d'animation lors d'une réunion d'information organisée le 21 septembre par l'accueil de loisirs.

L'interface numérique « portail famille » permet aux parents d'effectuer toutes les démarches de l'année en cours, de l'inscription au règlement des prestations péri et extrascolaires.

Les familles ont la possibilité de suivre directement la fréquentation et la facturation des différents temps périscolaires sur ce portail et de communiquer les justificatifs d'absences.

Une légère baisse globale de la fréquentation de l'ensemble des temps périscolaires est observée (également sur les vacances et les mercredis).

Cette tendance s'est accentuée depuis le 2 novembre avec la mise en place du confinement.

La baisse de la fréquentation est plus significative sur le temps des ateliers le soir (17h30/18h30) et le mercredi.

Les locaux et la disponibilité des animateurs permettraient d'accueillir dans de bonnes



conditions sanitaires et éducatives un nombre plus important d'enfants sur ces temps péri et extrascolaires.

### CONTEXTE SANITAIRE DE LA RENTREE

La rentrée de septembre s'est déroulée dans un contexte marqué par la situation sanitaire liée à la Covid-19 avec des modalités d'organisation et des mesures sanitaires mises en œuvre pour accueillir tous les élèves sur l'ensemble des temps scolaires et périscolaires dans un cadre propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective.

Les règles sanitaires à l'école portent principalement sur le port du masque pour les adultes (désormais élargi aux élèves depuis la rentrée des vacances d'automne), la ritualisation du lavage collectif et individuel des mains, la limitation du brassage et du regroupement des classes. Une attention est également portée sur les protocoles renforcés d'aération et de nettoyage des locaux.

Ces dispositions, associées à une vigilance collective, ont permis d'assurer la continuité des apprentissages et la santé des élèves et des personnels.

A ce jour, l'école n'a été source d'aucune contamination chez les élèves et chez les adultes exerçant au sein de l'école.

Les traditionnelles manifestations festives et évènementielles rassemblant la communauté éducative de l'école ne peuvent pas être envisagées dans la situation actuelle.

Cependant, dans le respect des règles sanitaires, des projets pédagogiques collectifs (cross, journée de la laïcité, élection et conseil de délégués...), sont maintenus.

Malgré cet ensemble de contraintes, le lien et les échanges avec les familles sont plus que jamais nécessaires.

La principale évolution sanitaire depuis la rentrée porte sur la gestion des cas Covid « contacts à risque » ou « confirmés ». Les nouvelles mesures ont été détaillées dans les différentes communications de l'école à destination des parents d'élèves.

Dès l'instant où les adultes portent un masque, il convient de retenir qu'est considéré comme « contact à risque » au sein de l'école, et impliquant l'éviction scolaire d'un groupe d'élèves, dès lors que 3 cas sont identifiés dans une même classe.

Pour information, et par souci de transparence, le directeur informe toutefois les parents de la classe dès qu'un cas positif à la Covid-19 a été identifié dans la classe.

En l'absence de masque (repas, pause...), un adulte (ou des adultes) ayant été en contact sans masque avec un cas confirmé est considéré comme « contact à risque ».

En cas de fermeture de classe(s), un enseignement distanciel est mis en place.

Hors de l'école, dès qu'un enfant est identifié comme un contact à risque ou porteur du virus, les familles doivent informer le directeur de l'école qui indique la procédure à suivre.

Cette rentrée intervient suite à une année scolaire marquée par une période de confinement avec comme priorités pédagogiques la consolidation des apprentissages de l'année précédente et l'évaluation des élèves à l'aide des protocoles d'évaluations nationaux (CP et CE1) et de pratiques d'évaluation renforcées pour les autres niveaux de classe.

L'accompagnement personnalisé des élèves par les enseignants sur les temps de classe, mais aussi la participation des élèves aux APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) pour aider les élèves rencontrant des difficultés a été renforcée.

Par ailleurs, durant les vacances d'automne des « stages de réussite » (dispositif « Vacances apprenantes ») ont été déployés pour permettre la remise à niveau des élèves



ayant le plus souffert de la période de confinement. Le nombre de places étant limité, les niveaux CE1 et CM2 ont été ciblés sur l'école. Onze élèves ont pu en bénéficier.

### **BILAN COOPERATIVE**

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Centrale de la Coopération à l'Ecole) qui est une association complémentaire de l'école reconnue d'utilité publique au service de l'école avec pour fondement un projet coopératif d'éducation qui se réfère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

L'adhésion à l'OCCE permet également de recueillir les dons et de bénéficier du soutien de l'association en matière pédagogique, juridique et comptable.

La participation financière des familles à la coopérative, libre et facultative, témoigne d'un soutien à l'école et constitue une aide à la réalisation des projets.

Les coopératives des classes disposent de leur propre ressource provenant des dons des familles de la classe.

#### **Compte fonctionnement général au 31.08.2020 (Année 2019-2020)**

Tous les mouvements et opérations transitent par la coopérative générale : vente de produits pour cessions, dons des familles, subventions...

- Charges : 42 104 €  
Comprenant notamment les dépenses des 16 coopératives de classes d'un montant de 9 881 €
- Produits : 41 420 €  
Comprenant notamment les recettes des participations volontaires des familles d'un montant de 13 274 €
- Résultat année 2019/2020 : - 684 €
- Avoir au 01.09.2020 : 6 787 €

#### **Bilan financier de la coopérative de l'école**

La coopérative de l'école est alimentée par une partie des participations volontaires des familles (25% des dons de chaque classe) et par l'ensemble des actions collectives (vente de photos, fête de l'école, vente de gâteaux...).

Son rôle est de soutenir les projets collectifs impliquant plusieurs classes de l'école, les actions inscrites au projet d'école et de réaliser des achats de matériels éducatifs pour l'école.

Les projets coopératifs collectifs et les activités de la coopérative de l'école ont été interrompus au mois de mars avec le confinement et le protocole sanitaire consécutif à la reprise de l'école.

Le prélèvement d'acomptes sont intégrés dans ce bilan financier : 9 000 € pour le séjour de classes de découvertes de 2 classes de CM2, des réservations de cars...

Ces sommes devraient soit être remboursées ou transformées en avoirs. Ces incertitudes sur ces situations pèsent sur l'élaboration d'un budget prévisionnel.



<u>Principales recettes</u>	<u>Principales dépenses</u>
Dons des familles : (25% des coopératives des classes) .....3 393€	Classes de découvertes : hébergement année scolaire 2018-19 et acomptes 2019-20 ..... 12 169€
Vente photos de classes et individuelles .....3 427€	Cotisations OCCE ..... 751€
Subventions municipales .....2 455€	Spectacle "The green talker" (8 classes) ..... 663 €
Fête du livre « 20% vente de livres » ..... 1 961€	Projet apprentissage vélo CP ..... 540€
« Les gâteaux du lundi » ..... 1 618€	Supports numériques « histoire Cycle 3 » ..... 450€
« Les Nuits de Lazare » ..... 1 108€	AQUARIUMS: Rampes LED, néons, alimentation ..... 287€
« Pot d'accueil » parents d'élèves .....315€	Assurance MAIF-MAE ..... 110€
	Ballons récréation ..... 93€
	Ateliers GS/CP "Génération 2024" ..... 91€
	Rubalises, flèches ..... 70 €

La commission de vérification des comptes composée de représentants des associations des parents d'élèves réunie en début d'année scolaire, après la clôture des comptes, a donné quitus de la gestion aux mandataires : Michel Guiraudie et Sophie Brodin.

### **SORTIES SCOLAIRES ET CLASSES DE DECOUVERTES**

Les sorties et voyages scolaires sont autorisés au plan national avec des restrictions.

Des restrictions peuvent survenir localement sur décision préfectorale ou des autorités académiques, notamment dans les territoires où la circulation du virus est la plus active. Cette restriction concerne dans notre département les classes de découvertes qui ne sont donc pas autorisées.

En l'absence d'évolution de cette règle, l'objectif de l'école visant à permettre à chaque élève de bénéficier d'un séjour de classe de découvertes dans sa scolarité à l'école Lazare-Carnot ne pourra pas – comme l'année précédente- être atteint.

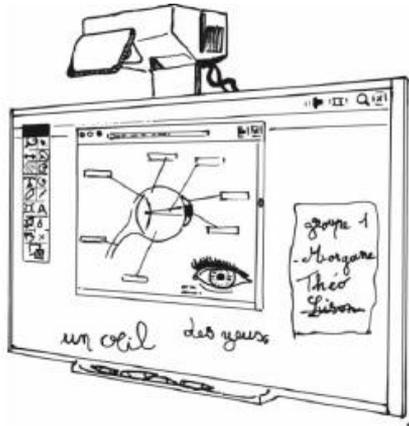
Compte tenu des délais administratifs nécessaires pour organiser ces projets, une levée de cette interdiction dans le courant de l'année scolaire ne garantirait pas pour autant la possibilité de mettre en place ce type de projet.

Les sorties scolaires à pied ou en car sont autorisées (stade, piscine, forêt...) dans le cadre du strict respect des mesures de sécurité et sanitaires liées au plan Vigipirate et au protocole sanitaire.

### **LES USAGES DU NUMERIQUE**

Un plan d'équipement de VPI (VidéoProjecteur Interactif) de l'ensemble des classes élémentaires des écoles de Colombes est mis en œuvre par la municipalité.

Le déploiement de cet équipement dans les classes de l'école Lazare Carnot est programmé durant les vacances de Noël.



Actuellement, 4 classes disposent déjà d'un VPI. 12 installations sont donc nécessaires.

Le VPI est destiné à remplacer le « tableau à craie ». Il offre la souplesse de coupler un usage traditionnel du tableau blanc avec un usage de projection numérique associée à un ordinateur.

Ces tableaux interactifs permettent d'écrire et de projeter, mais disposent également de nombreuses fonctionnalités permettant de dynamiser les enseignements et les interactions au cours des séances d'apprentissage.

### LES VIRADES DE L'ESPOIR

C'est un projet solidaire dans la continuité de l'action « Mets tes baskets et bats la maladie » conduite en 2019 en faveur de l'association ELA.

« Les virades de l'espoir. Gardons le souffle » mis en œuvre cette année, en partenariat avec l'association « vaincre la mucoviscidose », concerne la mucoviscidose, une maladie qui touche de nombreux enfants et qui affecte leur quotidien.



Cette action s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen des élèves qui contribue à la formation de la personne et du citoyen. La coopération et l'engagement des élèves dans l'école et en dehors de l'école constituant l'un des piliers de l'Education Morale et Civique.

C'est également un projet pluridisciplinaire qui comporte :

- Une phase de sensibilisation et de réflexion sur les spécificités de la maladie (voies respiratoires, système digestif...) et les valeurs de solidarité, de générosité, de respect des différences ;
- Une phase d'action avec l'organisation d'une « course d'endurance solidaire » jeudi 19 novembre dans l'école, avec le soutien de la municipalité et plus particulièrement de l'équipe d'animation.

*En raison du plan Vigipirate, le cross initialement envisagé à la « Coulée Verte » avec l'ensemble des classes est organisé dans la cour de l'école.*





## APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Des règlements intérieurs spécifiques aux différentes activités périscolaires: restauration scolaire, accueil de loisirs, accompagnement scolaire et accueil du soir sont disponibles au centre de loisirs et sur le site de la ville <http://www.colombes.fr/vie-quotidienne/eveil-et-education-162.html>

Le règlement intérieur pour l'année 2020-2021 est adopté à l'unanimité par le conseil d'école.

Il sera prochainement remis aux familles avec la charte de laïcité à l'école.

La « journée nationale de la laïcité » à l'école célèbre l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des églises et de l'Etat et donne lieu à des projets, des travaux et des débats portant sur un article de la charte, destinés à faire vivre la laïcité au sein de l'école.

**Prochain conseil d'école : Mardi 2 mars 2021**